



CANADA

É. u. Q. n. i. n. n. o. m. m. e. n. t.

NO 21

FOR IMMEDIATE RELEASE  
APRIL 8, 1970

CANADA-JAMAICA AIR SERVICES AGREEMENT

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

The Department of External Affairs announced today that delegates representing the Government of Jamaica and the Government of Canada met at the Jamaica Hilton Hotel from March 31 to April 3 to negotiate an Air Services Agreement.

The Jamaican delegation was led by the Honourable N.C. Lewis, Minister of Communications and Works and the Canadian delegation by the Honourable J.W. Pickersgill, President of the Canadian Transport Commission.

The leaders of both delegations initialled on April 3 the text of a proposed Air Services Agreement with the route schedule attached thereto which will be submitted to their respective governments for their approval.

Details of the Agreement will be released after both governments have considered and approved it.



CANADA

**C  
o  
m  
m  
u  
n  
i  
q  
u  
é**

no 21

FHIL  
POUR DIFFUSION IMMEDIATE  
LE 8 AVRIL 1970

ACCORD CANADA-JAMAÏQUE SUR LES SERVICES AÉRIENS

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Ministère des Affaires extérieures nous apprend aujourd'hui qu'un groupe de délégués du Gouvernement de la Jamaïque et du Gouvernement du Canada s'est rencontré à l'hôtel Jamaica Hilton du 31 mars au 3 avril afin de négocier un accord relatif aux services aériens.

M. H. C. Lewis, Ministre des Communications et des Travaux, dirigeait la délégation jamaïquaine alors que la délégation canadienne était sous la direction de H. J. W. Pickersgill, Président de la Commission canadienne des transports.

Les deux chefs de délégation ont paraphé, le 3 avril, le texte d'un projet d'accord relatif aux services aériens auquel se trouvait annexé le tableau des routes, et ils le soumettront à leurs gouvernements respectifs pour approbation.

Les détails de l'accord seront communiqués une fois que les deux gouvernements auront examiné et approuvé l'accord.